

Former tout en contrôlant: divergences sur le modèle des écoles normales primaires et secondaires dans la France du premier tiers du XIX^e siècle

YVES VERNEUIL

Professeur des universités en Sciences de l'éducation – Université Lumière Lyon 2

Corresponding author: yves.verneuil@univ-lyon2.fr

Abstract. In the first third of the 19th century, the memory of the Revolution helped to politicise the issue of teacher training. The ultra-royalists, who wanted submissive teachers, rejected the model of teacher training colleges, which they felt would produce dissenters, in favour of on-the-job training. Some Liberals also rejected the normal school model for primary education, seeing it as a risk of indoctrination by the State, but the Conservative Liberals ended up supporting it, with the aim of raising the level of qualification of teachers while shaping their behaviour. As far as the training of secondary school teachers was concerned, the failure of the *écoles normales partielles académiques*, which had led to disparities in standards, contributed to the fact that the *École normale supérieure* was not replicated in the provinces; its essentially scientific aim explains the discredit and rapid closure of the attempt to set up a secondary teacher training college in Aix in 1848.

Keywords. France – Teacher training – 19th century

Même si le modèle des écoles normales est d'origine germanique¹, en France on aime à penser que l'idée est française. Ainsi le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* publié en 1887 par Ferdinand Buisson suggère-t-il que Charles Démia comme Jean-Baptiste de la Salle furent en quelque sorte des précurseurs. Il est certain que, sous l'Ancien Régime, des congrégations religieuses enseignantes fondèrent des maisons de formation, qui peuvent être considérées comme les ancêtres des «écoles normales» d'instituteurs. À Lyon, le prêtre Charles Démia (1637-1685) créa, en 1672, une communauté, le «séminaire Saint Charles», pour former des «maîtres-hommes»². Pour sa part, Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719) est connu non seulement pour avoir fondé la congrégation des Frères des écoles chrétiennes, mais aussi pour avoir créé des «séminaires pour

¹ J. Giordani, *L'influence de l'Allemagne dans la création des écoles normales françaises, de la Révolution à l'époque napoléonienne*, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille 1, 1987, dir. A. Ruiz. En outre, É. François, *L'École normale: une création allemande?*, in D. Julia (sous la direction de), *L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves. Introduction historique à l'édition des Leçons*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2016, pp. 31-49.

² A. Perret, *L'éducation populaire dans les villes d'Ancien Régime: l'exemple de Lyon, 1667-1791*, thèse de doctorat, Université de Limoges, 2020, dir. A. Burkhardt.

les maîtres de la campagne», dans le but d'assurer la préparation morale et culturelle des enseignants des campagnes³. Toutefois des exemples semblables existent dans d'autres pays.

En revanche, dans le but d'améliorer la formation des enseignants des écoles primaires, une première école normale a effectivement été créée pendant la Révolution française: c'est l'École normale de l'an III, fondée à Paris par un décret de la Convention du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)⁴. Elle ne vise pas à former directement des instituteurs, mais à former des hommes qui, à leur tour, organiseront dans leurs districts des écoles normales pour former les instituteurs. Les élèves de cette École normale, «appelés de toutes les parties de la République», devaient «recevoir des leçons sur l'art d'enseigner la morale et de former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques et privées», puis, une fois leurs études pédagogiques terminées, rentrer dans leurs districts respectifs et y ouvrir une école normale, dont l'objet est «de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'enseignement public, la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'École normale de Paris». Les élèves sont externes et logent en ville. On fit appel aux plus grands savants de l'époque. Mais cela eut pour conséquence un décalage entre la finalité prévue pour l'École et le caractère qui fut réellement donné aux leçons: les cours offrirent plus un enseignement des sciences et d'érudition (d'ailleurs fort au-dessus du niveau moyen des élèves) qu'une exposition des méthodes qu'il faut suivre en les enseignant. Ainsi le mathématicien Joseph Louis Lagrange consacra-t-il ses conférences à la théorie des équations. Le but de l'École était manqué, et, au bout de quatre mois, il fut décidé de la fermer. Aucun élève revenu dans son district n'envisagea de créer une école normale locale⁵.

En fait, c'est Napoléon 1^{er} qui, en 1806-1808, a jeté les bases de la fondation du système scolaire français. Or si Napoléon crée une école normale pour former les professeurs de lycée (la future École normale supérieure de Paris), en revanche, il n'a pas prévu de fonder des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Et pourtant, quand, aujourd'hui, on évoque aux écoles normales, c'est à ces écoles normales d'instituteurs et d'institutrices que l'on pense spontanément, car ce sont elles qui finalement ont été généralisées. C'est ce paradoxe qu'entend expliquer cette contribution, dont l'originalité est donc de chercher à comparer l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Rappelons que ces deux enseignements, au XIX^e siècle, ne sont pas deux degrés successifs, mais deux types d'enseignement séparés, aux publics socialement différenciés: l'enseignement secondaire s'adresse aux élites sociales, tandis que l'enseignement primaire est destiné aux masses populaires rurales et urbaines.

Je commencerai par montrer que le modèle des écoles normales ne s'est pas imposé sans difficulté et a fait l'objet de débats politiques. Ceux-ci tiennent assurément au contexte politique agité, qui fait redouter aux notables une nouvelle révolution. Mais ils ne prennent tout leur sens que si l'on considère que les écoles normales remplissent une triple fonction: 1^o une fonction de formation des enseignants (au sens de donner

³ B. Hours, *Jean-Baptiste de La Salle, un mystique en action. Biographie*, Paris, Salvator, 2019.

⁴ L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves. Textes fondateurs, pétitions, correspondances et autres documents, janvier-mai 1795, édition critique de D. Julia, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2016.

⁵ M. Gontard, *La question des écoles normales primaires de la Révolution de 1789 à nos jours*, Toulouse, CRDP, 1962, p. 15.

des compétences professionnelles); 2° une fonction de modelage du comportement, par imprégnation de normes et de valeurs, de manière qu'ensuite l'enseignant trouve ces valeurs «naturelles», et les transmette à ses élèves comme des évidences et en adoptant un comportement conforme à ces valeurs; 3° une fonction, par le système du concours et de l'internat, de constitution d'un esprit de corps, qui peut rendre fier de sa fonction. Cela peut être utile: si on est fier de ce que l'on est, on peut chercher à faire bien son métier pour conserver son image de soi. Mais le problème est que la fierté de soi peut aussi être la source de la contestation du gouvernement et de la société. Il s'agira donc de savoir quels types d'écoles normales ont finalement développé les libéraux conservateurs, en fonction de leurs visées sociales. Cela permettra d'expliquer pourquoi le modèle des écoles normales s'est imposé dans l'enseignement primaire, tandis qu'il ne s'est imposé que partiellement dans l'enseignement secondaire.

1. Le modèle des écoles normales: un objet de lutte entre libéraux et conservateurs

1.1 Pour les enseignants du primaire: formation sur le tas ou écoles spéciales?

Après l'échec de l'École normale de l'an III, le gouvernement du Directoire avait songé à créer des «cours normaux» dans les «écoles centrales» (établissement de niveau secondaire). On manque en effet de maîtres primaires, et en particulier de maîtres compétents. Ces cours normaux seraient bien moins onéreux que des établissements spéciaux. Le département de la Seine ouvre un de ces cours⁶. Mais le coup d'État perpétré par Napoléon Bonaparte le 18 brumaire an VIII donne un coup d'arrêt à cet élan.

L'idée de faire appel aux professeurs du secondaire pour former les maîtres du primaire est néanmoins reprise par le décret du 17 mars 1808 qui organise l'Université impériale⁷. L'article 108 prévoit la création de «classes normales» dans les lycées: «Il sera établi auprès de chaque Académie, et dans l'intérieur des Collèges ou des Lycées, une ou plusieurs classes normales, destinées à former des maîtres pour les Écoles primaires. On y exposera les méthodes les plus propres à perfectionner l'art de montrer à lire, à écrire et à chiffrer»⁸. Cet article, toutefois, n'a pas été appliqué. Napoléon, en effet, ne s'intéresse pas à l'enseignement primaire. Aucune impulsion réelle n'est donc donnée à ce niveau d'enseignement. En outre, certains hauts fonctionnaires de l'Université, tel le protestant Georges Cuvier, étaient hostiles par tradition libérale à la formation d'écoles spéciales pour les maîtres, dans lesquelles ils voyaient une résurrection des noviciats des congrégations d'Ancien Régime. Le frère de Georges Cuvier, le naturaliste Frédéric Cuvier, préconise de ce fait le système de l'apprentissage auprès d'un maître expérimenté⁹.

En 1810, fut néanmoins ouverte à Strasbourg la première école normale primaire de France¹⁰. Cette école, organisée sur le modèle des séminaires allemands, fut d'abord

⁶ *Ibid.*, p. 16.

⁷ L'Université impériale correspond à l'ensemble du système éducatif, placé sous le contrôle de l'État (ce n'est donc pas un établissement d'enseignement supérieur).

⁸ En 1808, le territoire français a été découpé en «académies», qui sont les circonscriptions administratives en matière d'enseignement.

⁹ M. Grandière, *La formation des maîtres en France, 1792-1914*, Lyon, INRP, 2006, pp. 31-33.

¹⁰ Voir la contribution de Simona Negruzzo dans ce dossier.

implantée dans le lycée (elle n'occupa un bâtiment spécial qu'à partir de 1820). Elle reçut tout d'abord soixante boursiers de seize à trente ans ainsi que des pensionnaires libres. On devait y étudier les différentes disciplines d'enseignement ainsi que les meilleures méthodes d'enseignement. Tous les élèves sont internes. L'État n'intervient en aucune façon dans la direction des études; il laisse ce soin aux autorités locales. En 1820, deux départements voisins de l'Alsace créent à leur tour des écoles normales.

Cependant, après 1815 et la chute de Napoléon, le gouvernement de la Restauration ne voit pas de bon œil la création d'écoles normales. Les conservateurs redoutent en effet que les écoles normales ne soient des foyers de libéralisme, en réunissant des personnes à qui l'on donnera une instruction plus élevée que celles des milieux populaires, mais sans leur offrir une situation sociale élevée. Les élèves des écoles normales pourraient devenir des contestataires de l'ordre social et du régime politique qui maintient cet ordre social. Pour les conservateurs «ultra-royalistes», mieux vaut un apprentissage sur le tas, directement dans les écoles primaires, sous la tutelle d'un maître expérimenté. Dans les écoles normales, ce n'est pas seulement une culture pédagogique qui est visée, c'est aussi une culture intellectuelle, l'une et l'autre se prêtant mutuellement appui. Or les ultras-royalistes ne tiennent pas à éléver la culture intellectuelle des instituteurs. À leurs yeux, pour que les maîtres et les maîtresses laïques se forment à la pratique de leurs fonctions, un stage empirique suffit. C'est le modèle du compagnonnage, avec de surcroît une préférence pour que ce compagnonnage ait lieu dans une école tenue par une congrégation religieuse. Cet apprentissage sous la direction des maîtres chevronnés doit habituer à l'humilité et à l'obéissance. De plus, cette formule permet aux notables conservateurs, soucieux de conserver leur influence locale, d'éviter l'immixtion de l'État dans l'enseignement primaire qui se produirait avec des écoles normales.

Par ailleurs, dans les premières années du régime de la Restauration, les libéraux ne sont pas non plus favorables à la création d'écoles normales contrôlées par l'État: ils redoutent que ces écoles ne soient pour le gouvernement un instrument d'endoctrinement. Certains préconisent donc eux aussi des écoles modèles avec un maître chevronné formant ses adjoints dans un régime de compagnonnage.

Ces éléments expliquent que l'ordonnance du 29 février 1816 préfère recommander, plutôt que des écoles normales ou des classes normales dans un lycée, de «favoriser autant qu'il sera possible, dans les grandes communes, les réunions de plusieurs classes sous un seul maître et plusieurs adjoints, afin de former un certain nombre de jeunes gens dans l'art d'enseigner» (art. 39).

Cependant, certains libéraux restent adeptes d'une formule qui se rapprocherait de l'École normale de l'an III: des adultes déjà instruits venant juste se former, comme externes, à l'art d'enseigner. C'est cette formule qu'ils adoptent pour former les maîtres des écoles d'enseignement mutuel dont ils favorisent le développement. Convaincus que l'ordre social serait consolidé par une meilleure instruction populaire, ils cherchent en effet à créer des écoles primaires pratiquant l'enseignement mutuel, méthode qu'ils estiment à la fois efficace et économique. C'est notamment le cas d'une association: la Société pour l'instruction élémentaire. Pour former les maîtres à la méthode de l'enseignement mutuel, elle organise à Paris un «cours normal». Même si cet établissement fut soutenu par le préfet du département de la Seine, le comte de Chabrol de Volvic, il s'agit donc d'une initiative privée. En juin 1816, un arrêté du préfet de la Seine nomme l'instituteur Nyon,

auteur du *Manuel pratique ou Précis de la méthode d'enseignement mutuel*, «professeur» de ce cours normal, qui avait son siège à l'école mutuelle de garçons de la rue Carpentier. L'année suivante, le préfet fonda un cours normal pour les institutrices, et mit à sa tête Mme Quignon, institutrice de l'école mutuelle de filles de la Halle-aux-Drap. Dominé par des monarchistes modérés, le gouvernement s'intéresse au départ à cette initiative. Le 22 juillet 1817, un arrêté institue sur le territoire français douze écoles modèles mutuelles, parfois d'ailleurs dénommées «écoles normales mutuelles», dont les maîtres doivent avoir fréquenté les cours normaux de Paris¹¹. Ces cours, qui reprennent donc le modèle de l'École normale de l'an III, ont formé quelque cinq cents instituteurs¹². Cependant, ils ne purent fonctionner longtemps, du fait de l'hostilité des ultra-royalistes, qui voient dans ces écoles de dangereux concurrents pour les noviciats des congrégations religieuses enseignantes. Après 1820 et le retour au pouvoir des ultra-royalistes, ils perdent le soutien du gouvernement et périclitent, tandis que disparaissent les écoles-modèles créées en province.

Cette initiative a néanmoins témoigné du fait que tous les libéraux n'ont pas les réserves des conservateurs vis-à-vis d'établissement spéciaux de formation des maîtres, même s'ils se sont d'abord méfiés d'établissements contrôlés par l'État. Or, en 1827, ils remportent les élections législatives. Nommé ministre de l'Instruction publique en janvier 1828, le comte de Vatimesnil, de centre droit, fait rapidement connaître son soutien aux écoles normales départementales. À ses yeux, ces écoles normales représentent la formule qui divise le moins, car cette formule peut sembler exempte de l'esprit partisan désormais associé d'un côté à la formation des maîtres dans des écoles primaires tenues par les congréganistes (les libéraux sont anticléricaux) et d'un autre côté aux cours normaux mutuels critiqués par les milieux catholiques. Le comte de Vatimesnil va donc encourager les conseils généraux des départements à prendre modèle sur l'école normale de Strasbourg. Ce soutien, qui peut aller jusqu'à des subventions de la part de l'État, produit des effets: dans les mois qui suivent, onze nouvelles écoles normales sont créées. Si l'invitation faite par le ministre manifeste pour la première fois un soutien de l'État à la création d'écoles normales d'instituteurs, en pratique, c'est toutefois à l'initiative des départements que les écoles normales sont créées et organisées. De là une grande diversité des programmes et de l'organisation. La durée des études varie entre une et trois années. Si la plupart des écoles normales accueillent à la fois des élèves internes et des élèves externes, d'autres n'accueillent qu'une seule de ces deux catégories. La plupart des écoles sont des établissements laïques, mais il y en a aussi de congréganistes. En général, ces écoles normales n'ont pas d'écoles primaires annexes où puissent s'exercer leurs élèves. Ceux-ci vont se former à la pratique de l'enseignement soit dans les petites classes des collèges, soit dans les écoles primaires de la ville, soit même, comme à Versailles, dans les cours d'adultes. Cette absence d'uniformité va disparaître après 1832, quand l'État va imposer un règlement national. Au régime d'indépendance relative sous lequel les écoles normales ont vécu jusque-là succède alors un régime, sinon de centralisation, du moins d'uniformité sous le contrôle de l'État.

En juillet 1830 survient en effet une révolution, qui jette à bas le régime réaction-

¹¹ Grandière, *La formation des maîtres en France*, cit., p. 40.

¹² F. Jacquet-Francillon, *Naissance de l'école du peuple, 1815-1870*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1995, p. 66.

naire de la Restauration et instaure la «monarchie de Juillet», dominée par les libéraux. Ceux-ci sont divisés entre libéraux progressistes et libéraux conservateurs. Les libéraux progressistes (de gauche) préféreraient des «cours normaux» d'externes sur le modèle de l'École normale de l'an III, organisés par des initiatives privées, car ils se défient des écoles normales, établissement de type monacal où le gouvernement peut endoctriner les élèves. Au contraire, les libéraux conservateurs (de droite) sont favorables au modèle des écoles normales d'internes. Ce sont eux qui l'emportent.

En 1832, il est décidé que les écoles normales d'instituteurs, tout en restant financées par les départements, deviennent établissements de l'État. Celui-ci édicte quelles doivent être les différentes matières qui doivent être inscrites au programme des écoles normales, avec en tête l'instruction morale et religieuse (règlement du 14 décembre 1832). Les élèves sont admis à la suite d'un examen ou d'un concours. Toutefois, les examinateurs de commission d'admission ont aussi l'obligation de s'assurer «des dispositions des candidats, de leur caractère et de leur aptitude» et les candidats sont tenus de produire un certificat de bonne conduite, délivré par le maire de leur commune. Les écoles normales peuvent recevoir des élèves internes et des externes, mais seuls les internes peuvent bénéficier d'une bourse. Les études durent deux ans. Dans les six derniers mois, les élèves reçoivent une formation pédagogique et sont «exercés à la pratique des meilleures méthodes d'enseignement dans une ou plusieurs classes primaires annexées à l'école normale» (art. 3).

Nouvelle étape en 1833: la loi Guizot du 28 juin stipule que tous les départements doivent entretenir une école normale primaire. C'est donc la généralisation des écoles normales pour la formation des enseignants du primaire. La loi, toutefois, ne s'applique qu'aux écoles normales de garçons. Pour les filles s'ouvrent quelques écoles normales, mais surtout des «cours normaux» installés dans des écoles primaires supérieures ou des pensionnats privés, souvent religieux. Il faudra attendre 1879 et l'arrivée au pouvoir des républicains pour que les départements soient tenus d'ouvrir aussi une école normale de filles.

1.2 La formation des professeurs de lycée entre libéraux et conservateurs

Le décret du 17 mars 1808 fonde à Paris un «pensionnat normal» qui va bientôt être appelé l'École normale (c'est la future École normale supérieure). Cette École normale de Paris est bien différente de celle instituée en l'an III: il ne s'agit pas de former des formateurs d'écoles normales départementales, mais de futurs professeurs de lycée. Si Napoléon 1^{er} ne s'intéresse pas à l'enseignement populaire, en revanche il entend contrôler la formation des élites sociales et politiques. L'École normale est un internat, et les élèves sont boursiers de l'État. Ils reçoivent une formation poussée soit dans les disciplines littéraires, soit dans les disciplines scientifiques. Normalement ils apprennent aussi «l'art d'enseigner». Ensuite, ils sont censés devenir maître d'études ou professeur non titulaire dans un collège ou un lycée et préparer le concours national de l'agrégation, qui donne droit à prétendre une chaire dans un lycée (seuls les agrégés peuvent donc devenir professeurs titulaires de lycée).

Le Premier Empire a en effet énoncé une théorie générale du recrutement. Par le statut du 24 août 1810, il a édicté que «nul ne pourra être nommé maître d'études dans un lycée ou régent dans un collège, s'il n'a été élève de l'École normale». Par la circulaire du 13 novembre 1813, il a rappelé que l'École normale était «la seule route pour accéder à la carrière de l'Instruction publique», qu'elle pouvait «suffire à tous les besoins du ser-

vice». Normalement, tous les apprentis professeurs devront donc passer par l'École normale. L'agrégation paraît devoir constituer en quelque sorte le concours destiné aux normaliens, une fois accompli le stage d'enseignement comme régent de collège ou comme maître d'études de lycée¹³.

La réalité, toutefois, s'avère bien différente de ce recrutement idéal. L'accroissement des effectifs conduit le grand-maître de l'Université à s'engager dans une autre direction¹⁴. Dès 1812, Fontanes prescrit de recruter des diplômés autres que les agrégés. Autrement dit, si, normalement, tous les apprentis professeurs de lycée doivent passer par l'École normale, en pratique, d'autres professeurs sont recrutés. En outre, le concours de l'agrégation n'est finalement pas ouvert, et les agrégés sont nommés sans concours. Par ailleurs, le dispositif «École normale-agrégation» ne valait que pour les lycées; les professeurs de collège municipal sont recrutés sans concours, parmi les titulaires du baccalauréat et de la licence, généralement après avoir exercé au préalable les fonctions de maître d'études¹⁵.

En 1815, le régime napoléonien sombre dans la défaite de Waterloo. Lui succède le régime de la Restauration. Les ultra-royalistes se défient de l'École normale, qui apparaît comme un foyer de libéralisme. Ils vont modifier son mode de recrutement en le décentralisant. Par l'ordonnance du 27 février 1821 sont en effet créées des «écoles normales partielles». Il s'agit de recruter, sur concours, des élèves de classe de troisième (14-15 ans) des «collèges royaux» (nouveau nom des lycées), de leur allouer une bourse leur permettant de terminer leurs études secondaires et, ensuite, soit de les employer deux ans comme maîtres d'études «dans les collèges où ils auront été élevés», soit de les appeler «à la grande école normale de Paris». Les écoles normales partielles ne sont donc pas des établissements à part. En sélectionnant les élèves dès la classe de troisième pour intégrer ces «écoles normales partielles», le pouvoir se donne le moyen de n'envoyer à l'École normale de Paris que les élèves ayant témoigné d'heureuses dispositions tant scolaires que morales et religieuses. Comme l'indique le rapport annexé à l'ordonnance du 27 février 1821, il s'agit de recruter «un petit nombre d'élèves choisis [...] préparés, dès l'enfance, aux études et aux mœurs qu'exige la profession grave et sérieuse à laquelle ils se [destinent]».

Par ailleurs, alors que le régime napoléonien n'avait recréé qu'en théorie le concours de l'agrégation, le régime de la Restauration l'organise effectivement (statut du 6 février 1821). À la fin de leurs études, les élèves de l'École normale sont autorisés à passer le concours de l'agrégation, concurremment aux professeurs non titulaires en poste dans les collèges. Cependant, il est décidé que le concours de l'agrégation sera régionalisé: des concours différents sont organisés dans chaque académie. Alors que l'École normale de Paris était jusque-là le seul centre de formation des professeurs, les anciens élèves des écoles normales partielles qui n'ont pas été admis à l'École normale de Paris vont préparer les agrégations «académiques», tandis que les élèves de l'École normale de Paris, triés en fonction des nouveaux principes, prépareront le concours parisien de l'agrégation.

L'année suivante, en 1822, l'École normale de Paris est carrément supprimée: ses

¹³ A. Chervel, *Histoire de l'Agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP/Kime, 1993, p. 58.

¹⁴ Y. Verneuil, *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, p. 24.

¹⁵ Lycées et collèges proposent le même cursus d'enseignement secondaire, mais les lycées sont gérés par l'État, tandis que les collèges sont financés par les municipalités. Le niveau d'études des lycées est réputé meilleur que celui des collèges.

élèves sont trop peu sûrs politiquement, toujours suspects d'agitation libérale. L'École normale de Paris doit donc être totalement remplacée par les écoles normales partielles académiques. Pré-recrutement précoce dans les écoles normales partielles et régionalisation des concours d'agrégation doivent permettre à la fois de contrôler le recrutement très en amont et d'empêcher la réunion d'élèves se voyant comme une élite intellectuelle prompte à contester le gouvernement.

Cependant, en pratique, les écoles normales partielles ne voient pas le jour (sauf exception, comme à Toulouse ou à Marseille). Résultat: on n'a plus d'écoles normales, mais une préparation sur le tas du concours de l'agrégation. C'est ce que veulent les ultra-royalistes. L'agrégation devient un concours interne, dont il est facile de contrôler les candidats: professeurs non titulaires, ceux-ci sont déjà en fonction, ce qui suppose, pour ne pas s'exposer aux épurations pratiquées par les ultras-royalistes, un conformisme aux doctrines dominantes. Pour s'inscrire au concours de l'agrégation, les candidats sont en effet tenus de produire des certificats visés par le recteur de l'académie, «qui pourra y joindre ses observations», notamment en matière de religion et de moralité, mais aussi de loyalisme (arrêté du 6 février 1821).

Cependant, la stratégie décentralisatrice du gouvernement ultra-royaliste met en péril le niveau de l'enseignement en province. Car le niveau des agrégations académiques est très hétérogène. Par ailleurs, les écoles normales partielles prévues par l'ordonnance du 21 février 1821 n'ayant pas été créées à part quelques exceptions, en pratique, il n'y a donc plus ni formation des candidats aux agrégations, ni candidats de référence.

C'est pour remédier à cet état de choses qu'en 1826 sont instituées, les «écoles préparatoires». Les bourses sont attribuées non plus à des élèves de troisième, car il est apparu que leurs dispositions restaient incertaines, mais à des élèves ayant terminé avec succès leur classe de philosophie (dernière classe de l'enseignement secondaire), «après un examen préalable de leurs principes religieux, de leurs qualités morales et de leur instruction» (ordonnance du 9 mars 1826). Pour mieux surveiller leurs élèves, les écoles préparatoires doivent être implantées dans quelques grands collèges royaux. Les élèves perfectionneront leur instruction, mais seront aussi formés à «l'art d'enseigner, de conduire et d'élever la jeunesse».

En pratique, toutefois, une seule école préparatoire, installée à Paris, ouvre ses portes. Or, dans la mesure où les élèves de cette école préparatoire sont admis à se présenter directement au concours de l'agrégation, sans faire de stage dans un collège royal, cette école devient un centre de préparation du concours de l'agrégation: la troisième année de scolarité va y être entièrement consacrée. C'est ce système que la monarchie de Juillet consacre, en se bornant à renommer dès 1830 cette école préparatoire «École normale», puis, en 1845, «École normale supérieure» (ENS) et en réintroduisant la règle du concours d'entrée. Par ailleurs, à partir de 1830, seul le concours d'agrégation de l'académie de Paris est ouvert: en pratique, le concours parisien devient concours national. Seuls alors les élèves de l'École normale y sont préparés. Les professeurs non titulaires qui veulent concourir doivent se préparer seuls. En fait, l'ENS va servir à forcer les professeurs non titulaires à hausser leur niveau de connaissance, pour tenter de se mettre au niveau des élèves de l'ENS.

2. Une généralisation seulement pour l'enseignement primaire

2.1 Les écoles normales primaires: formation et normes professionnelles

Si, au début de la monarchie de Juillet, les libéraux conservateurs ont généralisé les écoles normales primaires, c'est parce qu'ils y voient le moyen de hausser le niveau des études primaires, tout en créant un bon *habitus* professionnel parmi leurs élèves. Persuadé que, si la Révolution de 1789 a eu lieu, c'est parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'écoles pour graver profondément dans les âmes des milieux populaires les idées religieuses et morales, le ministre de l'Instruction publique François Guizot estime que les écoles normales primaires sont un excellent instrument pour former des maîtres qui sauront diffuser des valeurs d'ordre et de soumission et qui participeront ainsi au maintien de l'ordre dans la société. Le règlement national qu'il impose aux écoles normales départementales va agir en ce sens. L'école normale, en effet, doit délivrer une formation non seulement intellectuelle et professionnelle, mais aussi morale.

Le 11 octobre 1834, le ministre François Guizot envoie une lettre à tous les directeurs d'école normale. Il explique qu'il ne faut pas que les écoles normales primaires imitent les lycées, car les élèves-maîtres doivent comprendre qu'ils sont plus proches du peuple que de la bourgeoisie. Si on les traitait comme des fils de la bourgeoisie, on risquerait de faire d'eux des ambitieux, et ils véhiculeraient alors des valeurs néfastes dans l'esprit du peuple¹⁶.

C'est pourquoi, dans les écoles normales, les élèves-maîtres doivent prendre eux-mêmes en charge les soins du ménage et le service des repas. L'instituteur que l'on veut former, c'est un homme simple, modeste et résigné. Il s'agit, explique le ministre François Guizot, de donner aux élèves des écoles normales primaires «les habitudes de simplicité, de frugalité et de travail personnel qui doivent être celles de leur vie», afin de ne pas créer chez le futur maître «des besoins qui plus tard ne seraient point satisfaits» et qui fomenteraient «en eux ce dégoût de toute situation modeste, cette soif excessive de bien-être matériel qui tourmente de nos jours la destinée de tant d'hommes, en corrompant leur caractère»¹⁷.

À l'école normale, la discipline doit être sévère, afin que l'instituteur apprenne la subordination qu'il devra plus tard inculquer aux enfants: «c'est en raison de la vigueur ou du relâchement de la discipline que la jeunesse puise dans les écoles [...] ce mépris de toute règle qui la rend plus tard rétive au frein des lois»¹⁸. On ne peut qu'être frappé par la ressemblance entre l'instituteur que doivent former ces écoles normales et le membre des congrégations religieuses, lui aussi simple, modeste et résigné¹⁹. En fait, l'héritage des recommandations lassaliennes reste présent dans ces écoles normales organisées par l'État. Autre recommandation: que le niveau des études reste modeste, afin de ne pas faire des orgueilleux. «N'oublions jamais que le but des écoles normales est de former des maîtres d'école, et surtout des maîtres d'école de village»²⁰. Il s'agit que les élèves-maîtres

¹⁶ Ch. Nique, *L'impossible gouvernement des esprits. Histoire politique des écoles normales primaires*, Paris, Nathan, 1991, p. 88.

¹⁷ «Bulletin universitaire contenant les ordonnances, réglements et arrêtés concernant l'instruction publique», 1^{er} juillet 1834, p. 86.

¹⁸ *Ibid.*, p. 90.

¹⁹ Nique, *L'impossible gouvernement des esprits*, cit., p. 91.

²⁰ «Bulletin universitaire contenant les ordonnances, réglements et arrêtés concernant l'instruction publique»,

ne deviennent pas des raisonneurs, des contestataires qui pourraient ensuite propager des idées qui engendrent le désordre social.

Rapidement, néanmoins, des critiques furent adressées aux écoles normales, suspectes de trop hausser leur niveau d'études et de produire des «demi-savants», des déclassés perturbateurs de l'ordre social. Déjà présentes pendant la monarchie de Juillet, ces critiques s'amplifièrent après les «journées de juin» 1848. Dans son rapport en vue de déposer un projet de loi sur l'Instruction publique, le comte de Falloux, ministre de l'Instruction publique, écrit, le 18 juin 1849:

«L'institution a été attaquée en elle-même comme essentiellement vicieuse: on a dit que des jeunes gens au-dessous de vingt ans ne devaient pas passer dans une fermentation commune leurs plus difficiles années; qu'ils ne pouvaient voir de près les villes que la plupart n'habiteront pas, toucher à toutes les connaissances et n'en approfondir aucune, sans prendre un sentiment exagéré de leur situation, une trompeuse idée de leurs devoirs; qu'ils ne se voyaient pas décorés de titres superficiellement acquis sans en garder une ambition inquiète et qu'il était d'une souveraine imprudence de ramener à la vie des champs des esprits qu'on avait préparés d'avance à la prendre en dégoût et en haine»²¹.

Finalement, la loi du 15 mars 1850 ne supprime pas les écoles normales, mais les rend facultatives. Les instituteurs peuvent être formés soit dans une école-modèle, soit dans une école normale. En pratique, seuls deux départements suppriment leur école normale. Mais le niveau d'études est abaissé et le concours supprimé (arrêté du 31 juillet 1851). Cependant, dans les années 1860, Victor Duruy rehausse le niveau d'études et rétablit le concours, ouvrant ainsi la voie à la politique menée après 1879 par les républicains, qui vont généraliser les écoles normales primaires, et cette fois aussi pour la formation des institutrices.

2.2 *Les normaliens du secondaire: seulement la référence*

Pour la formation des professeurs du secondaire, en revanche, l'ENS va rester le seul centre de formation (du moins jusqu'à ce que le concours de l'agrégation soit ouvert aux étudiants des facultés, en 1880). La vocation de l'ENS, c'est donc de fournir l'élite des professeurs du secondaire. Mais pourquoi ne pas avoir créé et généralisé des écoles normales secondaires régionales? Sans parler des raisons financières, on peut émettre l'hypothèse que l'on n'a pas voulu prendre le risque de niveaux d'études trop disparates dans les lycées. En effet, les élites sociales ont besoin d'établissements secondaires qui préparent à l'examen national du baccalauréat, nécessaire pour aller faire des études supérieures, souvent à Paris. Or il était apparu que les écoles normales partielles régionales fournissaient des élèves de niveaux différents. Si le système est donc centralisé au niveau secondaire, c'est que les élites sociales envisagent des études supérieures sur le plan national (facultés ou Grandes Écoles, telle l'École polytechnique). Le système est donc le suivant. Les élèves de l'École normale supérieure servent de référence pour le niveau du

²¹er juillet 1834, p. 87.

²¹ Cité par O. Gréard, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Delalain frères, 1892, III, p. 167.

concours de l'agrégation. Aux professeurs non titulaires de travailler pour se mettre à ce niveau et d'essayer de passer le concours de l'agrégation avec succès. S'ils veulent progresser dans la carrière, les non-normaliens doivent s'élever au niveau des normaliens.

Si, à l'ENS, la vie est rigidement organisée autour des études, le règlement ne vise pas à habituer, comme dans les écoles normales primaires, à la modestie. Les élèves de l'ENS sont habitués à se penser comme une élite. Par ailleurs, alors que les élèves des écoles normales primaires doivent préparer le brevet de capacité simple ou supérieur, qui comprend, pour le premier, une épreuve sur les «procédés pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture», et, pour le second, une épreuve sur «les méthodes d'enseignement simultané et mutuel» (arrêté du 16 juillet 1833)²², au contraire, le concours de l'agrégation ne comporte que des épreuves scientifiques.

C'est pourquoi l'ENS ne comprend pas de cours de pédagogie. En 1845, le ministre de l'Instruction publique Salvandy entend modifier les études à l'École normale en y introduisant des leçons de pédagogie: «Des maîtres tels que ceux que forme l'École normale peuvent-ils ignorer les méthodes accréditées qui ont prévalu en divers temps, les auteurs consacrés qui ont écrit en ces matières? Une science qui comprend tant d'études et tant de devoirs mérite un enseignement spécial» (exposé des motifs de l'ordonnance du 6 décembre 1845). De fait, en 1847, Charles Thurot se voit confier à l'ENS des «conférences de pédagogie et d'histoire de l'éducation». Mais il en est déchargé dès l'année suivante²³. Quant au stage pédagogique de six semaines à deux mois dans un collège royal de Paris prévu par l'arrêté du 14 août 1838, il ne fut jamais pris au sérieux par les élèves de l'ENS. Le mépris dans lequel est tenue la pédagogie à l'ENS explique l'échec des écoles normales secondaires prévues par l'ordonnance du 6 décembre 1845. Visant à former les régents des collèges communaux et les maîtres d'études des collèges royaux et communaux, ces écoles auraient pu permettre la généralisation de la formation des enseignants du secondaire dans des écoles normales. Mais une seule ouvre, à Aix, en 1847, pour fermer l'année suivante, sur la base d'un rapport rédigé par deux inspecteurs généraux anciens élèves de l'ENS, qui témoigne à la fois du mépris pour l'enseignement de la pédagogie et de la crainte que ne se généralisent des écoles qui pourraient faire concurrence à l'ENS²⁴.

3. Conclusion

Au début du XIX^e siècle, quatre modèles étaient en concurrence pour la formation des enseignants du primaire: les cours normaux installés dans les lycées; le système composé d'une école normale formant les maîtres d'écoles-modèles; les écoles normales départementales; le noviciat dans une école primaire. Critiqué aussi bien par les ultra-royalistes que par les libéraux, le modèle des écoles normales départementales semblait avoir bien peu de chances de triompher. C'est pourtant lui qui a été généralisé par les libéraux conservateurs en 1832-1833. Il faut dire que le modèle du noviciat, si possible

²² D. Toussaint, *Un examen pour les instituteurs: le brevet de capacité de l'instruction primaire dans le département de la Somme (1833-1880)*, in «Histoire de l'éducation», 94, 2002, pp. 75-101.

²³ Verneuil, *Les agrégés*, cit., pp. 39-40.

²⁴ M. Gontard, *Une expérience scolaire au XIX^e siècle: l'école normale secondaire d'Aix de 1848*, in «Provence historique», 21, 84, 1971, pp. 147-176.

dans une école tenue par des congréganistes, était soutenu par les partisans de l'Ancien Régime, tandis que le système formé d'une école normale privée formant les maîtres d'écoles-modèles était soutenu par les libéraux. Chacun de ces modèles semblait donc frappé d'esprit partisan. Les écoles normales départementales telles qu'elles sont conçues par les libéraux conservateurs, avec leur règlement national, ont donc pu apparaître comme le meilleur moyen d'écartier la politique de l'école, tout en imprimant aux élèves un esprit uniforme mêlant instruction intellectuelle et respect des hiérarchies sociales. Par ailleurs, comme l'a bien vu Marcel Grandière, leur généralisation contribue à renforcer le rôle de l'État en matière d'enseignement et, comme le souhaitait Guizot, à détacher l'instituteur de l'esprit de localité qui l'enferme:

«La formation intellectuelle [des instituteurs] tend à se détacher des contrôles locaux, et à dépendre de directives nationales [...]. Il est significatif que les commissions de surveillance des écoles normales sont peu à peu déchargées de tout rôle dans le suivi et le contrôle du travail scolaire des élèves [...] Dans les faits, les études ne sont plus de leur ressort, puisque des programmes nationaux sont imposés par le ministère»²⁵.

En 1879, quand les républicains vont arriver au pouvoir après la chute du Second Empire, le modèle des écoles normales va être généralisé aux filles comme aux garçons. Mais cette fois pour diffuser les valeurs républicaines. Les écoles normales vont d'ailleurs être surnommées «séminaires laïques».

Dans les années 1820, la question formation des professeurs du secondaire a elle aussi été affectée par des enjeux politiques, les ultra-royalistes témoignant là aussi de leur préférence pour une formation sur le tas. Finalement, après qu'a été reconnu le risque que faisait peser sur la formation des élites sociales des concours d'agrégation académiques de niveaux disparates, le système s'est stabilisé, mais de façon différente que dans l'enseignement primaire. Alors que, pour les enseignants du primaire, l'objectif est que la majorité des instituteurs soient formés dans les écoles normales, dans le secondaire, l'objectif de ce qui est devenu l'École normale supérieure est seulement de former l'élite du personnel. En pratique, l'ENS devient un instrument de préparation au concours de l'agrégation. Corollaire de ce système: l'École normale, qui, selon Napoléon, devait enseigner aussi l'art d'enseigner, va se limiter à la formation scientifique, au préjudice de la formation pédagogique. Le modèle formé par les anciens élèves de l'ENS ayant passé avec succès le concours de l'agrégation va faire que, jusqu'à la fin du XX^e siècle, il sera le plus souvent admis que le bon professeur est celui qui maîtrise sa matière.

C'est seulement la création en 1991 des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) qui va unifier les modes de formation des enseignants du primaire et du secondaire. L'ENS devient alors, en pratique, un centre de préparation à l'enseignement supérieur – du moins pour ceux de ses élèves qui ne se dirigent pas vers d'autres professions²⁶.

²⁵ Grandière, *La formation des maîtres en France*, cit., p. 55.

²⁶ Voir en général J.F. Condette, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007.